

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260605-DEL_26_06_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-06-01

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.06.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, qui a donné pouvoir à M. Lionel NICOLAS pour voter en son nom ; Mme Flore RICHARD, qui a donné pouvoir à Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI pour voter en son nom.

M. Benoît MAIRE, M. Laurent QUEYTAN.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de **Mme Séverine GUILLOT** en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 5 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT

